Plan de Protection du Canada[MD]
Tranquillité d'esprit
Une société de la Financière Foresters[MC]

Règlement

Admissibilité

Sont admissibles à ce tirage (la « promotion ») les conseillers en assurance canadiens titulaires d'un permis de vente d'assurance vie délivré par la commission des assurances de leur province ou territoire de résidence pendant la période du tirage.

Les conseillers en assurance qui assistent aux événements de Primerica à Toronto, à Calgary et à Halifax ne peuvent s'inscrire au tirage que le 11 janvier 2025. Le tirage aura lieu le 14 janvier 2025. Les conseillers en assurance qui assistent aux événements de Primerica à Montréal et à Vancouver ne peuvent s'inscrire au tirage que le 18 janvier 2025. Le tirage aura lieu le 21 janvier 2025.

La participation au tirage est entièrement gratuite.

Comment participer

Lors de la conférence WFG, un code-barres 2D (« code QR ») sera fourni aux participants pour leur permettre de s'inscrire au tirage. Aucun achat n'est nécessaire. Pour participer au tirage, les conseillers qui assistent à la conférence doivent balayer le code-barres 2D fourni, se rendre sur le site Web associé au code et entrer leurs renseignements dans les champs proposés.

Tous les renseignements entrés dans les champs doivent être véridiques et exacts. Vous ne pouvez pas entrer les renseignements d'une autre personne dans les champs.

Nous n'aviserons pas les personnes qui ont entré des renseignements inexacts ou inexacts.

La Financière Foresters, Foresters, Foresters Aide, Moments de Foresters, Foresters Renouveau, Foresters Go et le logo de Foresters Go et Aider autrui est notre raison d'être sont des noms commerciaux et des marques de commerce de L'Ordre Indépendant des Forestiers (une société de secours mutuel, 789, chemin Don Mills, Toronto [Ontario], Canada M3C 1T9) et de ses filiales.

© Plan de protection du Canada, 2022. PLAN DE PROTECTION DU CANADA et le logo sont des marques de commerce de Plan de protection du Canada, une société de la Financière Foresters. Les polices d'assurance vie et d'assurance maladies graves sans exigence médicale et à émission simplifiée sont souscrites par Foresters, compagnie d'assurance vie.

423959 FR (01/25)

Plan de Protection du Canada
Tranquillité d'esprit
Une société de la Financière Foresters

Si vous entrez des renseignements inexacts dans les champs, cette participation sera disqualifiée.

Sélection des gagnants

À la date de chaque tirage, Plan de protection du Canada inc. et, s'il y a lieu, ses sociétés affiliées (collectivement, « PPC » et « nous ») ou un représentant désigné par PPC choisira au hasard les gagnants potentiels parmi les bulletins de participation admissibles reçus à la date du tirage. Vos chances de gagner dépendent du nombre de bulletins de participation admissibles reçus. Dans les vingt (20) jours ouvrables suivant le tirage, Plan de protection du Canada communiquera avec les gagnants potentiels au moyen des coordonnées fournies dans les champs suivant le balayage du code-barres 2D. Les gagnants potentiels doivent répondre et communiquer avec Plan de protection du Canada dans un délai de vingt (20) jours ouvrables. Si un gagnant potentiel ne répond pas dans les délais prévus ou s'il ne se conforme pas au présent règlement, il sera disqualifié.

Nous ne sommes pas responsables si l'avis envoyé à un gagnant potentiel est non livrable, si un gagnant potentiel ne répond pas dans le délai requis, si nous ne recevons pas la réponse du gagnant potentiel ou si un gagnant potentiel est autrement disqualifié en vertu du présent règlement.

Prix

Il y a un total de sept prix à gagner. Chaque prix est une carte-cadeau d'une valeur de 50 dollars canadiens (50 $ CA). À chaque tirage, la valeur totale des prix remis aux conseillers en assurance admissibles qui participent est de 350 $ CA.

La Financière Foresters, Foresters, Foresters Aide, Moments de Foresters, Foresters Renouveau, Foresters Go et le logo de Foresters Go et Aider autrui est notre raison d'être sont des noms commerciaux et des marques de commerce de L'Ordre Indépendant des Forestiers (une société de secours mutuel, 789, chemin Don Mills, Toronto [Ontario], Canada M3C 1T9) et de ses filiales.

© Plan de protection du Canada, 2022. PLAN DE PROTECTION DU CANADA et le logo sont des marques de commerce de Plan de protection du Canada, une société de la Financière Foresters. Les polices d'assurance vie et d'assurance maladies graves sans exigence médicale et à émission simplifiée sont souscrites par Foresters, compagnie d'assurance vie.

Distribution des prix

Chaque prix sera remis dans les soixante (60) jours suivant la date à laquelle le gagnant a été joint et informé de son prix et qu'il s'est conformé à toutes les règles et exigences.

Renseignements personnels

En participant au tirage, vous acceptez que PPC et ses sociétés affiliées puissent collecter, utiliser et communiquer vos renseignements personnels aux fins suivantes :

- l'administration du tirage;
- la mise à jour vos coordonnées au dossier;
- la détection d'erreurs, de fraudes et de toute autre activité illégale et la protection de PPC, de ses sociétés affiliées et d'autres tiers contre celles-ci;
- les autres usages permis ou exigés par la loi.

PPC et ses mandataires seront tenus de protéger tous les renseignements personnels conformément à la politique de protection de la vie privée de PPC, accessible à l'adresse **https://www.cpp.ca/fr/plan-de-protection-du-canada-politique-de-protection-de-la-vie-privee/**. En participant à la présente promotion, vous confirmez avoir lu et acceptez cette politique de protection de la vie privée.

Limitation de responsabilité

PPC n'assume aucune responsabilité à l'égard des bulletins de participation, des avis et des réponses perdus, en retard, mal acheminés ou incomplets, ni à l'égard des défaillances d'ordinateurs, d'appareils mobiles, d'Internet, de téléphones, de matériels, de logiciels ou de défaillances techniques qui pourraient survenir. Cela comprend, entre autres, les défaillances qui peuvent avoir une incidence sur la transmission ou la non-transmission de tout bulletin de participation. Foresters

La Financière Foresters, Foresters, Foresters Aide, Moments de Foresters, Foresters Renouveau, Foresters Go et le logo de Foresters Go et Aider autrui est notre raison d'être sont des noms commerciaux et des marques de commerce de L'Ordre Indépendant des Forestiers (une société de secours mutuel, 789, chemin Don Mills, Toronto [Ontario], Canada M3C 1T9) et de ses filiales.

© Plan de protection du Canada, 2022. PLAN DE PROTECTION DU CANADA et le logo sont des marques de commerce de Plan de protection du Canada, une société de la Financière Foresters. Les polices d'assurance vie et d'assurance maladies graves sans exigence médicale et à émission simplifiée sont souscrites par Foresters, compagnie d'assurance vie.

n'est responsable d'aucun renseignement inexact, qu'il soit causé par les utilisateurs du site Web, par l'équipement ou la programmation associés à la promotion ou utilisés dans le cadre de celle-ci ou par toute erreur technique ou humaine pouvant survenir dans le cadre de l'administration de la promotion.

PPC n'assume aucune responsabilité à l'égard des erreurs, des omissions, des interruptions, des suppressions, des défauts, des retards dans l'exploitation ou la transmission, des défaillances de lignes de communication, des falsifications illégales, des vols, de la destruction ou de l'accès sans autorisation à des bulletins de participation ou de l'altération de tels bulletins. PPC n'est responsable d'aucun problème ou manquement et d'aucune défaillance technique des réseaux ou des lignes téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs, du matériel informatique, des appareils mobiles, des logiciels, du courrier électronique, des lecteurs ou des navigateurs, quels qu'ils soient, causés par des problèmes techniques ou la surcharge du réseau Internet ou de tout site Web ou causés par toute combinaison des éléments qui précèdent.

PPC n'est responsable d'aucun dommage subi par le participant, un ordinateur ou un appareil mobile en raison de la participation à la présente promotion ou du téléchargement de matériel pour celle-ci, ou en lien avec ceux-ci. Le participant assume la responsabilité des dommages causés ou prétendument causés par sa participation à la promotion ou par l'acceptation, la possession ou l'utilisation de tout prix ou l'omission de recevoir tout prix. PPC n'assume aucune responsabilité si la promotion ne peut pas avoir lieu comme prévu pour quelque raison que ce soit, y compris pour des raisons qui échappent au contrôle de PPC, comme une infection par un virus informatique, un bogue, une altération, une intervention non autorisée, une fraude, des défauts techniques ou la corruption de l'administration, de la sécurité, de l'équité, de l'intégrité ou de la conduite appropriée de la présente promotion.

La Financière Foresters, Foresters, Foresters Aide, Moments de Foresters, Foresters Renouveau, Foresters Go et le logo de Foresters Go et Aider autrui est notre raison d'être sont des noms commerciaux et des marques de commerce de L'Ordre Indépendant des Forestiers (une société de secours mutuel, 789, chemin Don Mills, Toronto [Ontario], Canada M3C 1T9) et de ses filiales.

© Plan de protection du Canada, 2022. PLAN DE PROTECTION DU CANADA et le logo sont des marques de commerce de Plan de protection du Canada, une société de la Financière Foresters. Les polices d'assurance vie et d'assurance maladies graves sans exigence médicale et à émission simplifiée sont souscrites par Foresters, compagnie d'assurance vie.

Plan de Protection du Canada[MD]
Tranquillité d'esprit
Une société de la Financière Foresters[MC]

Renonciation

Le gagnant peut, à l'entière discrétion de PPC, être tenu de signer et de retourner, à l'adresse fournie par PPC, une entente juridique et renonciation (la « renonciation ») confirmant ce qui suit :

(i) son admissibilité à la promotion et son respect du présent règlement;

(ii) son acceptation du prix tel quel;

(iii) le fait qu'il libère et exonère PPC, L'Ordre Indépendant des Forestiers et leurs sociétés affiliées, filiales et agences de publicité et de promotion respectives, ainsi que chacun de leurs administrateurs, gestionnaires, dirigeants, actionnaires, membres, employés, représentants, avocats et mandataires passés et courants respectifs (collectivement, les « bénéficiaires de la libération ») de toute responsabilité pour les pertes, préjudices, dommages, coûts et dépenses de tous ordres découlant de la participation à la présente promotion ou à une activité liée à la promotion ou de l'acceptation ou de l'utilisation appropriée ou non d'un prix, y compris (entre autres) les coûts, dommages et pertes découlant de dommages corporels, de décès, de dommages à des biens ou de la perte ou de la destruction de biens, de droits de publicité ou à la vie privée, de la diffamation ou de la représentation erronée d'une personne, et de toute demande en réparation faite par un tiers qui en découle; et

(iv) le fait qu'il accorde à PPC le droit non restreint d'utiliser ou de réutiliser l'image, le nom, l'apparence et les renseignements biographiques du gagnant dans tous les médias connus maintenant ou créés plus tard, à la discrétion de PPC, collectivement ou individuellement. Si PPC exige que le gagnant signe une telle renonciation, celle-ci doit être signée et retournée dans les quatorze (14) jours suivant la réponse du gagnant sélectionné à la notification de sélection du gagnant ou il sera disqualifié et son prix sera annulé.

La Financière Foresters, Foresters, Foresters Aide, Moments de Foresters, Foresters Renouveau, Foresters Go et le logo de Foresters Go et Aider autrui est notre raison d'être sont des noms commerciaux et des marques de commerce de L'Ordre Indépendant des Forestiers (une société de secours mutuel, 789, chemin Don Mills, Toronto [Ontario], Canada M3C 1T9) et de ses filiales.

© Plan de protection du Canada, 2022. PLAN DE PROTECTION DU CANADA et le logo sont des marques de commerce de Plan de protection du Canada, une société de la Financière Foresters. Les polices d'assurance vie et d'assurance maladies graves sans exigence médicale et à émission simplifiée sont souscrites par Foresters, compagnie d'assurance vie.

Plan de Protection du Canada[MD]
Tranquillité d'esprit
Une société de la Financière Foresters[MC]

Règles générales

Nous nous réservons le droit d'annuler, de suspendre ou de modifier la présente promotion si un facteur qui échappe à notre contrôle nuit au bon fonctionnement de celle-ci. Ces facteurs comprennent, entre autres, les pannes de courant à grande échelle, toute tentative électronique de perturber notre capacité à recevoir des bulletins de participation admissibles et tout retard qui nous empêcherait de respecter les échéances fixées dans le présent règlement. Nous nous réservons le droit de disqualifier quiconque enfreint le présent règlement ou tente de nuire au processus de participation ou au fonctionnement de la présente promotion. PPC se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment.

Les décisions de PPC sur la façon d'appliquer le présent règlement seront définitives et exécutoires.

Législation applicable

La présente promotion et le présent règlement sont régis exclusivement par les lois de la province de l'Ontario et seront interprétés en vertu de celles-ci. Tout litige découlant de la présente sera régi par les lois de l'Ontario et tranché par le tribunal compétent à Toronto, en Ontario, au Canada. Nous pouvons modifier le présent règlement sans préavis, au besoin, pour nous conformer à toute loi qui s'applique à la présente promotion. La présente promotion est nulle, en tout ou en partie, là où la loi l'interdit.

Des questions?

Si vous avez des questions au sujet de cette promotion, veuillez communiquer avec l'équipe Soutien aux ventes de PPC à l'adresse **ventes@cpp.ca** ou au **1-877-851-9090**.

La Financière Foresters, Foresters, Foresters Aide, Moments de Foresters, Foresters Renouveau, Foresters Go et le logo de Foresters Go et Aider autrui est notre raison d'être sont des noms commerciaux et des marques de commerce de L'Ordre Indépendant des Forestiers (une société de secours mutuel, 789, chemin Don Mills, Toronto [Ontario], Canada M3C 1T9) et de ses filiales.

© Plan de protection du Canada, 2022. PLAN DE PROTECTION DU CANADA et le logo sont des marques de commerce de Plan de protection du Canada, une société de la Financière Foresters. Les polices d'assurance vie et d'assurance maladies graves sans exigence médicale et à émission simplifiée sont souscrites par Foresters, compagnie d'assurance vie.